



Toulennne

Informations

facebook.com/mairie.toulennne/ www.mairie-toulennne.fr

N° 249 - Février 2025

Edito

Le point sur le réseau d'éclairage public communal

Suite à plusieurs questions et interrogations reçues en Mairie et auprès d'élus, concernant les prix de la consommation d'énergie en éclairage public et des travaux de mise aux normes des armoires de commande, il me semble intéressant d'informer les Toulennnais sur ce dossier. Je rappellerai en premier lieu que le réseau, les supports et les luminaires sont la propriété de la commune, qui a donné par contrat l'exploitation et l'entretien de ce patrimoine au SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde).

Depuis de nombreuses années coexistent une facturation par ENEDIS avec comptage au Kwh réel consommé et une facturation «au forfait» sans compteur avec une puissance installée initiale qui a augmenté au fil des ans. De fait, cette facturation ne correspond plus à la réalité. ENEDIS demande aux collectivités concernées de se mettre en conformité avec pose de compteurs et une mise aux normes des branchements.

Depuis deux ans, le SDEEG, représentant les collectivités adhérentes, a engagé une négociation

au niveau départemental avec ENEDIS qui s'est terminée fin décembre 2024 par un accord dont voici les principales conclusions :

- Avec cet accord, les communes n'auront pas à régler de redressements, alors que le Code de la consommation permet à ENEDIS de facturer un redressement de factures sur quatre années d'arriérés de forfaits.
- Grâce à cet accord, le prix des nouveaux branchements seront de 298 € ou 498 € TTC selon les cas au lieu de 1500 € initialement.
- Le SDEEG participera jusqu'à 30 % de subvention aux travaux de mise aux normes.

Je suis convaincu que cet accord, juste et équilibré, a permis d'aboutir à un compromis acceptable respectant les intérêts des communes de Gironde.

Jacques CATTANED
1^{er} Adjoint au Maire de TOULENNE,
Vice-Président du SDEEG

VŒUX

En ce début d'année, les traditionnelles présentations des vœux aux personnels et à la population





Inscriptions scolaires

Inscriptions Rentrée Scolaire 2025 - 2026

Vous pouvez dès à présent procéder à l'inscription scolaire pour la rentrée de septembre 2025.

Les inscriptions à l'école concernent les enfants nés au plus tard le 31 décembre 2022.

L'inscription s'effectue exclusivement auprès de la Mairie.

Les pièces à fournir obligatoirement sont le livret de famille, un justificatif de domicile, une attestation de la CAF faisant état du quotient familial (à défaut le dernier avis d'imposition), et le carnet de santé de l'enfant. Une attestation d'inscription sera alors délivrée et transmise à la Directrice de l'école.

Si votre enfant est déjà scolarisé à l'école Georges Brassens, inutile de la renouveler, le transfert de classe se fera automatiquement.

Pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école, la procédure et les pièces à fournir sont les mêmes. Un certificat de radiation de l'ancienne école devra également être produit.

Afin d'organiser au mieux cette rentrée, il est souhaitable que les inscriptions soient faites le plus tôt possible.

Jardins communaux

2 parcelles des jardins communaux (bois de Jean Blanc) sont disponibles à la location. 50 € / an. **Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie 05 56 63 48 39.**



Le Parcours de citoyenneté : Le recensement obligatoire 1^{ère} période 2025

Tous les jeunes Français, garçons et filles, nés en **JANVIER-FÉVRIER-MARS 2009** doivent se faire recenser à compter du **1^{er} jour anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera alors remise. Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.



Permanences

Urbanisme : Le mercredi après-midi sur rendez-vous - Mairie

CCAS : Le lundi de 14h à 17h sur rendez-vous - Mairie

ADIL33 : Information sur le logement. 05 57 10 59 43 afin de convenir d'un rendez-vous avec un conseiller en télétravail, soit en envoyant un courrier électronique sur la messagerie : contact@adil33.com. Informations sur www.adil33.org. Permanence à Toulonne **14 et 28 février 2025** (de 14h à 17h).

CAUE : Conseil en architecture et environnement «Construire, agrandir, restaurer, aménager». Sur rendez-vous, au 05 40 34 50 01 - 26 rue Maubec à Langon, Service des ADS de la CdC Sud Gironde.

Ma commune, Ma Santé : Uniquement sur rendez-vous au 05 64 10 00 48 avec M. Franck JORIGNE.



État Civil

Vous désirez faire paraître dans votre bulletin municipal un avis de naissance, de mariage ou de décès. Veuillez contacter la mairie au 05 56 63 48 39 ou envoyer un courriel à accueil@mairie-toulonne.fr

Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Jeudi : Fermé au public. - Samedi : Fermé.

Si vous avez besoin de joindre pendant le week-end un élu suite à un problème sur la commune, veuillez contacter le numéro suivant : 05 56 63 48 39. Votre appel sera transféré directement sur le portable de l'élu de permanence. Nous vous remercions d'utiliser celui-ci à bon escient. En cas d'indisponibilité momentanée de ce dernier, vous êtes invité(e) à laisser votre numéro de téléphone pour être rappelé(e). Merci de votre compréhension.

Vos Services

Sous-Préfecture : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 9h à 12h30.
Mercredi : Fermé au public.

Sictom : Horaires du centre de recyclage de Langon : Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h et le samedi : 9h-17h.

Ramassage des Ordures Ménagères : **Mardi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.**

Ramassage des Déchets Verts : **Mardi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.**

Ramassage des emballages, papiers : **Vendredi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.**

La Poste : **Lundi au vendredi : de 14h à 16h30**

Samedi : Fermé.

Bulletin d'information de TOULENNE.

Directeur de la Publication : Christian DAIRE, Maire. Mise en page,

Imprimerie : Sauternes Impression.

Photos : Mairie.

Site : www.mairie-toulonne.fr



Salon de l'alternance

l'Étudiant **EB** BORDEAUX
MAISON DE L'EMPLOI
ET DE L'ENTREPRISE

LE SALON DE L'ALTERNANCE
TROUVER SON MÉTIER, SA FORMATION, SON EMPLOYEUR

VENDREDI 14 MARS
9 H 30 - 17 H 00
SAMEDI 15 MARS
9 H 30 - 13 H 00

BORDEAUX HANGAR 14 INSCRIPTION SUR LETDIANT.FR
ENTRÉE GRATUITE

ACADÉMIE DE BORDEAUX France Travail BORDEAUX MÉTROPOLE CAP EMPLOI BORDEAUX BORDEAUX UNIVERSITÉS opel infommes TBM SUD OUEST ici BORDEAUX

Maison des Énergies Jeunes
13 ALLÉE DE GARROS
33210 LANGON
06 51 72 32 63
infojeunes@cap-solidaire.org

MEJ
Maison des Énergies Jeunes

Accueil libre de 10h à 17h
du mercredi au vendredi

Toutes tes infos
jobs, santé, logement, études,
aides, voyages, engagement...

Ta page locale Info jeunes

Logo de la Région Nouvelle-Aquitaine, Académie de Bordeaux, Gironde, Bordeaux Métropole, Cap Emploi, and Langon.

Frelons Asiatiques

Participez à la lutte contre le frelon asiatique en effectuant le piégeage des reines fondatrices.



Lorsque vous constatez l'apparition d'un nouveau nid, vous pouvez contacter le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles (GDSA33) <https://www.gdsa33.com>. Un nid de l'an passé n'est plus actif.

Dans le cadre des actions de la commission Agenda 21, la mairie met gracieusement à votre disposition des pièges anti-frelons. Ils sont disponibles à l'accueil de la Mairie aux heures d'ouverture.

Quand piéger ?

Dès que les températures remontent, dès les premiers soleils de la mi-février, mais à moduler en fonction de la météo.

Il est important de renouveler les pièges tous les 8 à 10 jours maximum. Il faut donc les vider (attention aux frelons éventuellement vivants présents dans le piège) et renouveler le mélange attractif.

Combien de temps piéger ?

Il est possible d'attraper des fondatrices jusqu'à mi-avril, voire jusqu'en mai certaines années.

Attention cependant à ne pas laisser traîner des pièges sans vigilance ni renouvellement car ils se transformeront en pièges non sélectifs et attraperont toutes sortes d'insectes qui n'ont rien à faire dans le piège. Afin de ne pas capturer d'insectes autres que le frelon asiatique (utiles à la biodiversité) il convient de réaliser ce piégeage en suivant les recommandations suivantes :

Quel type de piège et quel appât utiliser au printemps ?

Mélange maison : 2/3 bière alcoolisée et 1/3 sirop de fruits rouges
Ou Sachets prêts à l'emploi

Quel emplacement ?

- À proximité des anciens nids, dans les arbres et arbustes fleuris
- À proximité de points d'eau bien exposés au soleil
- À proximité des composteurs ménagers
- À proximité des bâtiments désaffectés, peu fréquentés

Les pièges doivent être installés dans des emplacements au soleil le matin et plutôt à l'ombre l'après-midi, entre 50 cm et 1,50 m de hauteur.

Maison des Énergies Jeunes

Dans le cadre de notre engagement en faveur de la jeunesse, la Communauté de communes soutient Cap Solidaire dans l'ouverture de la Maison des Énergies Jeunes à Langon. Ce lieu, dédié aux jeunes du territoire, propose un espace d'accueil, d'information et d'orientation sur des thématiques essentielles : emploi, formation, logement, santé, engagement citoyen...

En mettant ce lieu à disposition et en accompagnant son développement, nous poursuivons notre objectif de faciliter l'accès à l'information et aux services pour tous les jeunes. Ce soutien s'inscrit pleinement dans notre politique de prévention et d'accompagnement des parcours de vie, notamment à travers des outils comme la Boussole des Jeunes, qui permet aux jeunes d'identifier plus facilement les ressources et dispositifs existants.

Ouverture depuis le 29 janvier, du mercredi au vendredi de 10 h à 17 h.



Résumé du Conseil Municipal

Présentation de Mme Myriam FAURET, nouvelle secrétaire

Avant d'ouvrir cette assemblée municipale, M. le Maire invite Mme Myriam FAURET, nouvelle secrétaire du service, à remplacer Mme Souad MANZIONE, positionnée en détachement d'office auprès de l'IRA de Nantes.

En outre, M. le Maire informe du décès cette nuit de M. Michel SCHENCK, président de l'association TH... et adresse ses pensées.

Décisions à prendre

1] Signature de la convention d'objectifs relative à l'aménagement du pôle d'échange multimodal de la gare de Langon

M. le Maire rappelle au conseil municipal les éléments de la réflexion engagée concernant l'aménagement d'un pôle d'échange multimodal (PEM) à la gare de Langon.

Le contexte :

Le SERm (Services Express Régionaux Métropolitains) bordelais, initié en 2018, a vocation à être déployé à l'horizon 2028 et vise à intensifier la fréquence des trains (un train toutes les 30 minutes entre 6 h et 22 h) ainsi qu'à créer des lignes de TER traversantes. Le SERm bordelais associe notamment l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole et le Département de la Gironde. La gare de Langon est concernée par le projet de SERm bordelais en tant que terminus de la ligne St-Mariens St Yzan - Langon.

Située sur l'axe ferroviaire Bordeaux Toulouse, la gare de Langon présente déjà une fréquentation de voyageurs bien supérieure aux gares de la ligne TER Bordeaux-Agen. Ainsi, la fréquentation a atteint 674 520 voyageurs en 2021, profitant d'une fréquence de 80 trains par jour, cumulant les deux lignes (TER Bordeaux Agen et Bordeaux Langon), et d'un temps de trajet de 26 minutes jusqu'à Bordeaux pour les missions régionales et de 43 minutes pour le service du SERm.

À terme, grâce à la mise en service du SERm et à la densification

de l'offre TER Bordeaux-Agen, la fréquentation de la gare doit fortement augmenter (+50 % selon les premières estimations de la SNCF).

Malgré cette fréquentation importante, la gare souffre déjà de nombreux défauts d'accessibilité dû à :

- Un nombre de places de stationnement limité par rapport à sa fréquentation et fragmenté en plusieurs poches,
- Un report de stationnement le long de la RD1562,
- Un parvis investi par l'automobile,
- Des voies de desserte inadaptées,
- Une faible intermodalité piétonne, cycle et transports en commun.

Afin de résoudre l'ensemble de ces difficultés et avancer vers la création d'un Pôle d'Échange Multimodal (PEM) performant, un plan guide a été élaboré dans une démarche partenariale, grâce à la mise en œuvre d'instances dédiées. Des comités de pilotage, associant l'ensemble des partenaires, se sont tenus à l'issue de chaque phase de l'étude.

Les objectifs du projet :

- Une gare reconnectée à la ville
- Un pôle d'échange multimodal performant
- Un espace public apaisé autour de la gare
- Un quartier de gare dynamique

Les sujets traités dans la convention :

Cette convention n'a pas d'incidences financières (hors cofinancement d'études pré-opérationnelles). Elle a pour objectif d'aboutir à la signature d'une Convention Opérationnelle du Projet, arrêtant le plan de financement du projet et une répartition des maîtrises d'ouvrage sur le secteur élargi du PEM.

Pour Langon et la CdC :

Elle vise à s'inscrire en complémentarité des actions et thématiques développées dans les conventions dans lesquelles s'inscrit la ville de Langon : la convention Petites villes de demain et la Convention d'Opération Revitalisation de Territoire (ORT) à venir avec l'État, l'AMI revitalisation centre-Bourg avec la Région Nouvelle Aquitaine et le Contrat Ville d'Équilibre avec le Département de la Gironde. Cette Convention doit par ailleurs être annexée à la convention d'ORT.

M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention d'objectifs relative à l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare de Langon.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2] Demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour la tranche 1 des «Travaux d'extension et de restructuration du groupe scolaire» - dossier n°1

M. le Maire rappelle à ses collègues le projet d'extension et de restructuration de l'école G. Brassens



Municipal du 24 janvier 2025

Nouvelle secrétaire «Urbanisme et proximité»

La secrétaire «Urbanisme et proximité» se présente, celle-ci ayant été recrutée depuis le 7 janvier dernier pour assurer les services pour une durée de 8 mois dans un premier temps. Le conseil municipal lui adresse un mot de bienvenue.

Elle souligne son fort investissement au sein de celle-ci pour développer le théâtre auprès de tous, ainsi qu'elle est mariée à son épouse, Claire.

et de ses cours, afin de faire face au développement démographique à venir de la commune, dont sa population scolaire, et ainsi mettre à disposition des élèves, enseignants et agents, des locaux adaptés à leurs besoins.

La maîtrise d'œuvre de ce chantier a été confiée à l'«Agence d'architecture C+M» de Jonzac, qui propose l'avant-projet détaillé ci-joint, pour un montant global estimé à 1.991.200 € HT, soit 2 389 440 € TTC.

La réalisation de ce chantier est prévue en 2 tranches a minima : en 2025 / Tranche 1 (TR1) : Espace périscolaire (615 000 € HT) + Classes élémentaires

(364 500 € HT) = 979 500 € HT en 2026 / Tranche 2 (TR2) : Salle professeur et classes des maternelles (473 600 € HT) + rénovation bâtiment existant (188 700 € HT) + isolation façades sud (250 600 € HT) + dés-imperméabilisation des cours (75 000 € HT + 23 800 € HT) = 1 011 700 € HT

M. le Maire propose de déposer une demande de subvention pour la 1ère tranche (TR1) au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2025 à hauteur maximale de 35 % d'une dépense plafonnée à 1 200 000 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3) Demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour les «Travaux d'aménagement des ateliers municipaux dans un bâtiment existant, création d'un garage pour les véhicules municipaux et rénovation d'un local commercial» - dossier n°2

M. le Maire rappelle aux élus municipaux l'acquisition par la commune de TOULENNE, avec le soutien financier de l'EPFNA, des bâtiments de l'ancien garage automobile sis 9 rue de Vincennes / 80 avenue du 8 mai 1945 en vue d'aménager de nouveaux ateliers pour les services techniques communaux et de rénover le local commercial dans l'objectif de le mettre en location dans les meilleurs délais.

Cette opération est liée aux travaux d'extension et de restructuration de l'école G. Brassens dont le commencement est attendu pour le mois de septembre 2025.

La maîtrise d'œuvre de ce chantier a été confiée à l'Agence SAS TRESSERAS ARCHITECTURE (successeur de l'Agence PRADAL Christian) qui propose l'avant-projet détaillé ci-dessous, pour un montant global estimé à 661 315 € HT, soit 793 578 € TTC (hors frais d'honoraires, bureau de contrôle, SPS, étude de sols, estimés à 71 000 € HT), correspondant à :

- Zone 1 : aménagement des ateliers municipaux dans un bâtiment existant : 461 015 € HT

- Zone 2 : création d'un garage pour les véhicules communaux : 174 100 € HT

- Zone 3 : rénovation d'un local commercial : 26 200 € HT (hors DETR)

M. le Maire propose de déposer pour cette opération une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2025 à hauteur maximale de 35 % d'une dépense plafonnée à 500 000 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4) Remboursement de frais médicaux avancés par un agent dans le cadre d'un accident de service

Un agent technique communal a été victime d'un accident de service le 2 octobre dernier (rupture ligament croisé du genou, ayant conduit à une intervention chirurgicale).

M. le Maire demande aux conseillers municipaux d'accepter la proposition de remboursement par la commune à cet agent des prestations ambulatoires et dépassements d'honoraires.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

5) Subvention à la Protection civile en solidarité avec Mayotte à la suite du cyclone Chido

Face au passage du cyclone CHIDO qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec la Protection civile, la Croix Rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de TOULENNE tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Après discussion, le conseil municipal accorde à la majorité une subvention de 1 500 €.



Informations

1) DIA (Déclarations d'intention d'aliéner)

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées. Cet avis sera transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

2) Bilan d'activité 2024 du service Urbanisme par M. FAVIER

Au cours de l'année 2024, 12 permis de construire ont été déposés dont 7 pour des maisons individuelles, pour des appartements, pour un établissement recevant du public, ainsi que permis de démolir.

73 déclarations préalables ont été recensées (pour des clôtures, des abris de jardin, des agrandissements, des transformations de garage

en habitation et des panneaux solaires). Ce dernier point confirme l'engouement récent pour ces dispositifs.

77 certificats d'urbanisme ont également été délivrés dont certains pour information avant des ventes.

En 2024, avec 162 actes traités, l'activité du service Urbanisme de la mairie se situe donc en 2024 dans la moyenne des dernières années (entre 160 et 180 actes d'urbanisme).

3) Commission Agenda 21 : organisation de la prochaine réunion

La prochaine réunion se déroulera lundi 3 février à 18h30. Il s'agira de faire le bilan des actions 2024 et envisager les projets pour 2025.

4) Élaboration budgétaire 2025 – Modifications de l'agenda des commissions Finances

Commission Finances (CA + Fonct Dép 1) : Mercredi 29 janvier 2025 à 18h00

Commission Finances (Fonct Dép 2 + Rec) : Jeudi 6 février 2025 à 18h00

Commission Finances (INV 1) : Mardi 25 février 2025 à 18h00

Commission Finances (INV 2) : Jeudi 20 mars 2025 à 18h00

Commission Finances (INV 2) : Jeudi 3 avril 2025 à 18h00

Conseil Municipal vote du budget : Vendredi 11 avril 2025 à 18h30

Questions diverses

Jacques FAVIER au nom du CGRE remercie l'APE pour le don de 200 € ayant permis des achats spécifiques pour le repas de Noël. M. PAULY a rejoint les aînés mangeant au restaurant scolaire.

Les Cerfa concernant les Déclarations Préalables de travaux ont changé en janvier 2025, mais ne sont pas encore pris en compte sur la plateforme de dématérialisation.

Jean-François BALADE informe que 5 conteneurs de bio-déchets (putrescibles) ont été ajoutés sur la commune. Une information sur le bulletin sera faite.

Le comice agricole aura lieu le 30 août à Langon, en même temps que la Foire Paille et Ripaille.

Le SICTOM signale des difficultés sur les poubelles de Tolena, relayées par M. GAUTHIER. La distribution du courrier n'est aussi pas encore possible (défaut d'adressage).

Jean-René BOUCAU pense qu'il

faudra réfléchir à demander des fonds FEDER pour la rénovation des bâtiments publics (dont l'école).

Nicolas PINAUD demande à ce que le plexiglass de l'affichage de l'école (coté ateliers municipal) soit remplacé.

En outre, il regrette qu'une nouvelle fois en quelques mois, un camion emporte les câbles Télécom sur la Route de Landiras et la Rue des Videaux. Seuls les convois exceptionnels hors gabarit mettent en place des mesures de prévention / protection. Sébastien BLANCHÉLAND interroge l'impact de l'installation de la fibre en aérien sur ces poteaux en commun. Il y a eu nécessité de couper l'axe de circulation sur plusieurs jours pour effectuer les réparations.

Christian RATEAU craint des problèmes de chauffage au Dojo pour le repas communal. Une intervention a été demandée auprès d'IDEX.

La signalétique SICOM vient d'être

remplacée sur toute la commune. Il constate que peu d'entreprises ont souscrit une communication via ce support.

Il appelle à suivre le dossier de migration des boîtiers d'alarme intrusion VERISURE (pour passer de la 2G à la 4G). La proposition tarifaire est intéressante.

Bernard LAMARQUE informe de l'accord obtenu auprès de la SNCF suite au 2^{ème} dépôt de demande de forage d'eau potable.

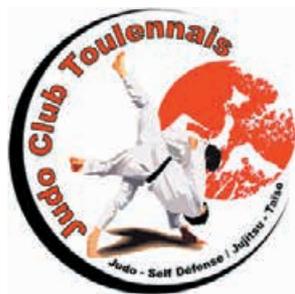
Marie-Claude BOUCAU informe de la réunion du CCAS lundi 27 janvier. La demande de subvention pour le don du sang sera étudiée.

Prochains conseils :

**Vendredi 21 février à 18 h 30
et vendredi 21 mars à 18 h 30**



JUDO



Judo Club Toulonnais

1974 - 2024



Voilà trois saisons, que le Judo Club Toulonnais a fait le choix d'ouvrir sa section Taïso.

Qu'est-ce que le TAÏSO ?

Le Taïso signifie «exercices physiques», il est pratiqué au Japon depuis des décennies et fait partie du quotidien des Japonais y compris dans les écoles et les entreprises.

Il peut être pratiqué à tout âge (des plus jeunes aux plus âgés).

Le Taïso propose un ensemble d'exercices qui permettent un entretien cardio-respiratoire, une progression de l'endurance, le renforcement musculaire, l'amélioration de l'équilibre et des capacités psychomotrices ainsi que la coordination générale des membres. Cette pratique va également permettre de gagner en souplesse et d'apprendre à se relaxer tout en protégeant son corps.

En pratiquant cette discipline, on allie sport et santé. C'est ce qui attire nos licenciés dont le nombre ne cesse d'augmenter au fil des saisons.

Alors, si vous aussi vous souhaitez vous tester au Taïso et profiter de ses bienfaits, nous vous donnons rendez-vous le mercredi de 19h30 à 20h45 au Dojo Pierre MOUTET.

Le Judo club toulonnais vous accueille :

Lundi : Self-défense / Jujitsu (né en 2012 et avant) - 19h30 à 21h00

Mardi : Judo (né en 2016-2017 et 2018) - 18h00 à 18h45
Judo (né en 2013-2014 et 2015) - 18h45 à 19h45

Judo (né en 2012 et avant) - 19h45 à 21h00

Mercredi : Taïso / Fitness (né en 2012 et avant) - 19h30 à 20h45

Judi : Éveil judo (né en 2019 et 2020) - 18h00 à 18h45

À très vite sur nos tatamis !

Vous pouvez également vous inscrire dès à présent en prenant contact depuis notre site internet :

www.judoclubtoulonnais.fr

FOOTBALL

L'école football de US Fargues Toulonne organise un stage de football ouvert à tous les licenciés des joueurs nés entre 2012 et 2015 Du 3 mars au 7 mars 2025.

De nombreuses activités sont au programme. Les repas seront tous pris en commun.

Pour tout renseignement vous pouvez vous contacter :

André 06 80 65 59 07 ou Marcel 06 30 03 89 46

«Tous les articles et photos destinés à la publication devront nous parvenir avant le 21 de chaque mois.

Courriel : communication@mairie-toulonne.fr»



US FARGUES TOULONNE
ORGANISE UN

STAGE DE FOOT

DU 3 AU 7 MARS 2025
STADE MUNICIPAL TOULONNE

OUVERT A TOUS LES JOUEURS LICENCIES
NES ENTRE 2012 ET 2015

CONTACT ANDRE 06 80 65 59 07
MARCEL 06 30 03 89 46





Sud Gironde Patrimoines

Visite aux Bassins des Lumières - Dimanche 16 mars

Dans le cadre de l'activité de l'association Sud Gironde Patrimoines, ayant son siège 4 rue du Mayne à Toulence, une visite de l'exposition «L'Égypte des Pharaons de Kéops à Ramsès II, et des peintres orientalistes», aux Bassins des Lumières à Bordeaux, est programmée le dimanche 16 mars 2025. Le déplacement, aller et retour, est prévu en autocar au départ du parking de l'entrée au bois communal et de la plaine des sports, avenue du Stade à 9 h.

Prix par personne, sur la base de 40 personnes payantes : 25 €.

Contactez-nous par mail à : sudgirondepatrimoines@free.fr ou par tél : 06 68 07 99 26



De Kéops à Ramsès II

Bassins des Lumières à Bordeaux



**...et les Orientalistes
(Ingres, Delacroix, Gérôme)**